26e ANNÉE N° 2252 PARAIT LE SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE

Respect des Contrats

On s'explique fort bien que M. Briand soit surtout pressé de définir les devoirs et les droits des différents agents des entreprises qui assurent un service public, mais il serait infiniment fâcheux qu'on ne profitât pas de l'occasion pour déterminer de façon très claire les droits et les devoirs de tous les ouvriers, de tous les employés. Il ne faut pas s'y tromper : une thèse absolument fausse a fini par l'emporter, en raison des sophismes accumulés des agitateurs, en raison aussi de la veulerie de ceux qui avaient pour devoir de faire respecter la loi.

Dans un excellent article, paru dans l'*Aurore* au moment de la grève des cheminots, M. Raoul Péret, député de la Vienne, traduisait de façon saisissante l'étonnement d'une foule de braves gens qui, par leurs qualités d'ordre, de prévoyance, leur esprit de suite et de pondération, travaillent journellement à la prospérité du pays. Comment pensent-ils, se fait-il que dans l'industrie (quel que soit l'industriel, Etat, compagnie, particulier) un contrat en bonne et due forme ne précise pas l'étendue des engagements intervenus entre les parties, les clauses de résiliation, les sanctions qui toujours accompagnent une obligation légale ou contractuelle ? et s'il existe un contrat, « par quelle méconnaissance des règles les plus élémentaires du droit l'une des deux parties peut-elle le déchirer impunément, et néanmoins se croire fondée à exiger que l'autre ne puisse se dégager vis-à-vis d'elle » ?

Les salariés de toute condition veulent-ils, oui ou non, consentir à signer un contrat avec celui qui les emploie, et lorsque le contrat sera conclu sont-ils résolus à l'exécuter loyalement, jusqu'à l'expiration du terme fixé ?

M. Péret pose très bien la question; il fait justement remarquer que les défenseurs attitrés de la classe ouvrière, s'ils se refusent à une réponse affirmative, ne peuvent être considérés que comme des agitateurs, ne reconnaissant que d'autre contrat que leur bon plaisir et leur fantaisie révolutionnaire.

Assurément, en bien des cas, il n'y a pas à envisager l'allocation de dommages-intérêts pour rupture du contrat, parce que le recouvrement en serait illusoire, mais l'ouvrier ou employé, qui individuellement ou collectivement rompt le contrat, ne devrait pas s'étonner s'il se voyait remplacé. Que le patron, quel qu'il soit, soit tenu de respecter ses engagements, rien de mieux ; mais l'ouvrier, l'employé doit de même s'estimer lié par les engagements contractés. Si l'on n'admet pas cela, il n'y a plus que confusion et anarchie.

M. Péret reconnaît tout le premier que l'ouvrier se trouve dans un état d'infériorité marquée vis-à-vis des grandes entreprises industrielles, que trop souvent il se voit obligé de se contenter d'un salaire insuffisant. Aussi, selon lui, il serait injuste et maladroit de refuser aux ouvriers de toute catégorie le droit de former de vastes associations pour la défense de leurs intérêts professionnels ; il faut se faire à cette idée que les membres de ces associations pourront s'interdire d'accepter un emploi, si un minimum de salaire ne leur est pas garanti, sauf à laisser les isolés entièrement libres de s'embaucher comme ils l'entendront.

Rien de plus licite aussi que la limitation de durée de l'engagement pour donner aux employés la possibilité de discuter périodiquement le taux de leurs salaires.

Mais ce qu'on ne saurait admettre, c'est que les salariés puissent, à leur gré, abandonner le chantier, l'atelier ou le bureau, sans encourir ni renvoi, ni révocation. Leur reconnaître le droit d'imposer leur réintégration par la menace, c'est, dit M. Péret, une thèse inacceptable, et qu'il est plus que temps de condamner formellement, sans rémission.

Assurément la loi ne peut empêcher la grève ; nulle puissance ne peut contraindre l'ouvrier au travail, mais cela n'implique pas que l'employeur est obligé de subir, sans protester, l'abandon du travail, de payer les journées de chômage, et de reprendre l'employé quand il a renoncé à chômer. C'est là une théorie monstrueuse, qui s'est peu à peu accréditée dans les milieux ouvriers en raison de l'attitude coupable des pouvoirs publics, intervenant souvent pour conseiller aux employeurs l'indulgence et l'oubli des injures, mais n'intervenant jamais pour rappeler aux employés le respect des contrats.

Il s'agit de proclamer les vrais principes, de ne pas permettre qu'ils soient remis sans cesse en discussion. Il doit être entendu une fois pour toutes, conformément à une des règles les moins contestées du droit civil, que tous les contrats doivent être respectés indistinctement par tous

C. B.

Le Brouillard

Plus que le froid, le brouillard est pour les asthmatique et catarrheux une cause d'accès douloureux et prolongés. On prévient ces crises en faisant usage de la Poudre Louis Legras. Ce remède merveilleux, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, l'oppression, l'essoufflement, le catarrhe et la toux des bronchites chroniques. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10, adressé à Louis Legras, 139, Bd, Magenta à Paris.

Est-il vrai qu'on ne finit plus ses études ?

D'un article de M. CROUZET, paru dans la *Grande Revue* du 25 novembre 1910 :

Les familles ont, de plus en plus, le sentiment que la vie est dure, comme elles disent ; et qu'il est difficile de se faire une situation ; d'aucuns, comme M. Hanotaux, leur ont d'ailleurs prêché l'entrée dans la vie à 15 ans au plus tard, chacun croit donc ne pouvoir commencer de trop bonne heure à « vivre sa vie ». Cette influence des tendances utilitaires, peut être un peu à courte vue, est d'ailleurs confirmée par le fait que l'instabilité se manifeste surtout dans la section la moins désintéressée, la section D (sans latin) : c'est le même utilitarisme qui, d'abord, a fait choisir cette section et qui ensuite la fait abandonner le plus tôt possible.

Et cet utilitarisme qui est d'ailleurs la cause profonde de bien d'autres crises, comme par exemple la crise du français, n'est pas combattu, comme il pourrait l'être, par une confiance suffisante en l'utilité de l'instruction. De plus en plus, le public semble méconnaître la valeur, même pratique, d'une formation intellectuelle supérieure. Après avoir été le peuple qui a fondé sur l'instruction les espérances les plus excessives, allons-nous passer à l'excès contraire ?

Bien d'autres éléments agissent encore ; et par exemple, le désir d'indépendance chez la jeunesse qui, dans le relachement universel de toutes les disciplines supporte de moins en moins le joug scolaire et aspire à une vie plus libre.

Il ne faut pas oublier non plus l'influence de la loi de deux ans, qui en supprimant les dispenses dont bénéficiaient ceux qui, après des études secondaires complètes, passaient certains examens d'enseignement supérieur, a sans doute enlevé à plus d'un le désir de compléter ses études secondaires.

La Défense Fiscale

Le lundi 28 novembre a eu lieu à la salle Wagram la grande réunion donnée par le Comité Central d'Etudes et de Défense fiscale, dont le siège est à Paris, 21, rue Croix-des Petits Champs.

Plus de quatre mille personnes assistaient à cette manifestation à laquelle collaboraient tous les groupements commerciaux.

Après une allocution de M. R.S. Carmichael président du Comité Central, qui montra l'ampleur de cette manifestation, groupant en un même faisceau toutes les activités contribuant à la grandeur de la France : MM. Millon, président du Comité de l'Alimentation Parisienne, David-Mennet, membre du Comité de l'Union des syndicats patronaux des Industries textiles de France ; de Fontgalland, président de l'Union du Sud Est des syndicats agricoles affirmèrent la solidarité du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture pour faire respecter la propriété individuelle et la liberté du travail, s'opposer à toute extension de l'Etatisme, à tout établissement de monopole, à toute socialisation, repousser tout projet d'impôt.

M. Reymond Poincaré, de l'Académie Française, sénateur, ancien ministre, prit alors la parole et montra la force résultant de l'union de tous ceux qui travaillent par la communauté de leurs efforts, à l'extension de la prospérité nationale. Mais celle-ci ne peut se développer que par la paix intérieure et la securité du travail.

Après ces allocutions, l'ordre du jour suivant fut voté par acclamation :

Considérant que la prospérité nationale, condition de toute œuvre de véritable progrès, ne peut se développer que dans l'ordre, le respect de la propriété, la stabilité et la liberté du travail ;

Considérant que les intérêts des commerçants, des Industriels et des Agriculteurs ont été trop souvent perdus de vue et sacrifiés lors de l'élaboration des nombreuses lois qui ont abouti notamment à l'élévation des prix de revient des produits et contribué, pour une large part, au renchérissement de la vie.

Décident : 1° de réclamer, avec insistance, le vote des dispositions législatives nécessaires pour assurer la régularité des services publics, la liberté du travail et le respect des contrats ;

2° de s'opposer énergiquement au vote de tout projet de loi portant atteinte au Commerce, à l'Industrie et à l'Agriculture :

3° de combattre tout projet de loi contraire à l'égalité des citoyens devant l'impôt, toute fiscalité excessive et toute mesure d'expropriation des entreprises libres, qu'elle ait lieu par l'établissement de monopoles nouveaux, ou bien qu'elle résulte de dispositions quelconques ayant un caractère inquisitorial.

CONTES DU *SISTERON JOURNAL*

FRANCINE

Le soleil se levait tiède et souriant dans les feuilles jaunies des chênes ; le coq bruyant du Mas faisait entendre sa sonnerie dans l'air encore humide des pleurs de la nuit.

C'était vers la fin de novembre, à la mort de l'automne, au moment ou la nature semble avoir quelques soupirs haletants, où le ciel est pâle et résigné, le soleil doux et la terre enveloppée d'une nébuleuse mélancolie. La Provence était belle en ce moment, belle d'une beauté de jeune fille qui s'en va faute de souffle et qui sourit en s'en allant.

Le père François sortit de la cour du Mas, une cognée sur l'épaule, jetant un adieu à Francine droite sur le seuil, et s'en alla cassé en deux, faisant craquer sous ses pieds les feuilles mortes des chataigners. Il était là avec sa fille, ne vivant que pour elle et ne souffrant que lorsqu'il songeait à la séparation. Alors son front cuivré de paysan habitué au brûlant soleil provençal se ridait, et des larmes, des larmes brillantes tombaient de ses yeux bons.

Il avait perdu sa femme, il y avait dix ans, restant avec sa Francine encore jeune, mettant tous ses soins, toute sa tendresse à l'élever. Lorsqu'il la caressait de ses mains rudes, il lui disait : Tu resteras toujours avec ton vieux père, Francinette, elle, aux yeux éveillés, à la bouche rouge comme les cerises du Mas répondait "toujours".

Cependant, Francinette à seize ans eût un "amour" ; qui n'est pas amoureux dans ce pays là, où tout chante de l'être et où le Dieu lutin voltige partout.

Frédéric, le voisin un beau gas avec des yeux bruns et un air mâle, passait tous les jours devant la ferme, et la jolie Francinette se mit a l'aimer...

Un soir, comme le soleil se cachait derrière l'horizon d'olivier ils se rencontrèrent tous deux : le jour avait été brûlant, l'air du soir était rempli d'amour ; il lui prit les mains et bien doucement lui avoua son amour. Elle avait pâlit, rougit et puis les yeux baissés avait répondu : Je t'aime, Frédéric.

Il avait dix-huit ans, il était beau avec ses grands yeux noirs, elle avait seize ans, blonde et jolie avec ses beaux yeux bleus, bleus comme le ciel où elle se regardait jusqu'à s'y perdre.... et cet amour fût juré éternel, comme la première étoile, l'étoile du berger, apparaissait derrière la montagne.

Longtemps Francine se souvint de cette

© VILLE DE SISTERON

première étoile, témoin de leur serment, et, chaque soir lorsqu'elle scintillait dans le ciel provençal, elle lui adressait une prière...car il était parti Frédéric, loin, sur la mer bleu, il s'était engagé comme mousse avec l'espoir de revenir bientôt.

***

Il reviendra ! Et Francine espérait joyeuse, égrenant ses chansons dans la salle haute du Mas ; le vieux François était bien content lui, de voir autant de gaieté dans le cœur de sa fille.

Frédéric écrivait souvent, et les soirs d'hiver, auprès de l'âtre, on lisait le message d'amour à voix haute comme on récite une prière.

Mais les lettres se firent de plus en plus rares, et bientôt l'amoureux n'écrivit plus ; le printemps revint, ce fût un printemps de tristesse pour Francine.

L'année s'écoula, le printemps refleurit, les feuilles tombèrent, de nouveau l'hiver revint mais lui Fredéric ne revint pas, était-il toujours sur la mer lointaine ? était il mort ? pensait il toujours à la fiancée aux yeux bleus ?

***

...Ce matin donc Francine, droite sur le seuil du Mas regardait s'éloigner son père dans les arbres ; puis elle rentra dans la vaste salle seule et froide et se mit à pleurer, longtemps avec des larmes silencieuses...

« Hé Francine, on n'est pas réveillé, encore ? » cétait le facteur qui comme tous les jours, passait devant le Mas ; elle s'essuya les yeux et parût sur le seuil. « J'ai une bonne nouvelle à t'apprendre, continuait le bonhomme, tu sais, Frédéric est revenu ! » Elle ne poussa pas de cri d'étonnement, ni de joie, elle ne dit rien, mais se fut dans sa poitrine frêle comme quelque chose qui se brisait, et courageusement d'une voix qui semblait tranquille, mais qui vibrait étrangement, elle répondit : « je le savais ..» Le facteur voyant Francine aussi peu émue de cette nouvelle s'en alla, hochant la tête, clopin-clopant le long du chemin.

« Frédéric est revenu ! » cette phrase sonnait encore aux oreilles de la pauvre enfant, mais alors ? et une question angoissante tout de suite l'avait assaillie, mais alors il ne m'aime plus, puisqu'il ne m'a pas averti ? puisqu'il n'est pas venu jusqu'ici, lui, parti depuis longtemps ?

Les oiseaux chantaient encore dans les buissons dépouillés, le soleil pâle, entrait furtivement dans la chambre, le balancier de la vieille horloge disait son chant monotone, éternel, et Francine, la tête entre les mains, souffrant trop pour pouvoir pleurer, regardait au loin quelque chose de vague, quelque chose d'insaisissable qui rendait son regard fou.

Lorsque le père, revint, à l'heure où l'angelus sonne, à midi il ne reconnut plus Francine, tant la douleur l'avait changé, mais ayant apprit la "nouvelle" le matin, il sût pourquoi elle pleurait.

Alors, doucement, comme elle était enfant il la berça avec sa douleur...

Francine sort, le soir, un léger fichu sur l'épaule, elle court grelottante au vent frais d'automne, elle va devant elle sans savoir où..., les oiseaux effrayés fuient avec de légers cris, elle marche longtemps, puis s'arrête ; c'est là où il y a quatre ans, ils s'étaient fait le serment, c'est là où Frédéric lui avait dit "je t'aime" ; il lui semble encore entendre cette phrase magique qui l'avait rempli de joie et qui maintenant la tue de douleur... Mais on vient, Francine entend des pas, des voix, elle se cache derrière le tronc d'un vieux chêne qui est là au bord du chemin.

Deux personnes s'avancent, mais elle ne distingue pas ; puis elle étouffe un cri, elle a reconnu Frédéric, c'est lui, mais il n'est pas seul, là, avec lui, une femme ils passent tous deux comme des ombres, et lorsqu'ils disparaissent Françine entend un bruit de baiser.

Elle a sorti de sa cachette, elle s'est agenouillée se tordant les mains de douleur, et lorsqu'elle regarde le ciel pour l'implorer, apparaît derrière la montagne, la première étoile, l'étoile du berger scintillante dans le bleu profond, la même étoile qui avait vu naître son amour.

M.

Chronique Locale

SISTERON

Etude de Me L. BEQUART
notaire
Rue du Jalet
à Sisteron (Basses-Alpes)

AVIS

Les Ventes annoncées pour le dimanche 27 novembre sont renvoyées à demain dimanche 4 DECEMBRE.

L. BÉQUART.

Conseil municipal. — Session ordinaire de Novembre. Séance du 30 — La séance est ouverte à 8 h, 1/2, sous la présidence de M. H. Gasquet, maire : Présents MM. Vollaire Emile, Michel Marius, adjoints ; Garcin Désiré, Rolland Félicien, Justet Baptistin, Giraud Henri, Bontoux Charles, Fédèle Louis, Besaudun Frédéric.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Le Conseil : 1. Désigne une liste de vingt noms sur laquelle l'administration fera son choix pour la désignation des répartiteurs.

2. Nomme MM. Garcin Désiré, Giraud Henri, Vollaire Emile, délégués à la revision des listes électoroles.

3 Donne un avis favorable à la demande des habitants de Servoules pour la création d'une boîte aux lettres

4. Accepte la demande des balayeuses des écoles portant le prix le de l'heure mensuelle de travail à 6 fr.50.

5. Nomme M. Michel membre de la Commission des hospices en remplacement de M. Nègre, décédé.

6. Renouvele le mandat d'administrateur de la Caisse d'Epargne à MM Silvestre Lucien, Nicolas Henri, L. Chauvin.

7. Ajourne à une séance ultérieure la solution de la demande de M. Richaud Joseph.

8. Donne un avis défavorable conformément à la décision de la Commission des travaux aux demandes de MM. Beinet Gaston, Maurel Léon.

La séance est levée à 10 heures 1/2

Concert musical.— Le Concert musical que *Sisteron-Journal* annonçait depuis deux numéros pour dimanche passé a été réussi au delà des espérances et ceux qui prétendaient que cette musique — qui sortait de l'ordinaire — n'aurait point d'amateurs, se trompaient étrangement. Ils en ont été pour leur erreur.

Plus qu'à l'ordinaire et dans un silence respectueux, un public connaisseur se presse dans la salle du Casino et attend impatiemment l'ouverture du Concerto.

Le programme, choisi avec goût, a pu satisfaire les plus fines oreilles comme ramener à l'art musical les plus réfractaires. Il est juste de dire que le talent des deux artistes, Mme Maurel-Franquin et M. Marneffe, a su donner aux morceaux tout leur coloris, leur richesse et les rendre captivant.

Les sonates de Frank et de Bethoveen, pleines de vie, de sentiment et hérissées de difficultés ont été exécutées magistralement.

Mme Morel, dans son récital, notamment dans la *Berceuse*, la *Rapsodie Hongroise* et le *Menuet* a donné à ces morceaux toute la finesse, la rudesse, le sentiment, l'exacte expression musicale qu'on voulu leur donner les auteurs. Une ovation lui a été faite.

C'est là une heureuse innovation, cette tentative mérite d'être suivie par beaucoup d'autres afin de régaler un public en général peut-être un peu sobre d'art mais qui s'éveillerait par la suite devant de pareilles auditions et ces talentueux artistes.

Syndicat du canal de St-Tropez. — A l'assemblée générale des co-arrosants du canal de St-Tropez, qui a eu lieu dimanche dernier, ont été élus, en remplacement des membres sortants ou démissionnaires, MM. Sylvestre Charles, Blanc Napoléon, Bontoux Charles, avoué, Chauvin Aimé et Nicolas Henri, comme syndics titulaires ; Isnard Augustin, syndic suppléant.

MM. Jouve Joseph, Latil Louis, Girard Léon, Allibert Auguste, Brémond Cyrille, Reynaud Henri, conseillers titulaires ; Collombon Joseph; conseiller suppléant.

Renvoi de foire. — En raison du mauvais temps la foire dité de Ste-Catherine est renvoyée au samedi 3 décembre.

Chambre de commerce de Digne. — Le renouvellement partiel de la Chambre de Commerce est fixé au 4 décembre prochain.

Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et clos à 4 heures du soir.

Voici la liste des candidats qui se présentent aux suffrages des électeurs

MM. Dol Eugène, négociant à Valensole, membre sortant ; Ferrand Auguste, négociant à Sisteron, membre sortant ; Rippert Louis, entrepreneur des travaux publics, à Digne ; Saïsse Désiré. industriel à Manosque.

Il a été perdu une broche avec diamants. Prière de la rapporter chez M. Aubert, bijoutier à Sisteron, contre 25 francs de récompense.

Sisteron-Vélo. — Dans notre prochain numéro nous nous étendrons plus longuement sur l'organisation de la fête du *Sisteron-Vélo* fixée définitivement au 18 décembre.

Ce jour-là nous aurons à deux heures un match de foot-ball.

A 7 heures, Banquet de la Société, Hôtel Nègre.

A dix heures, salle du Casino, bal par invitation offert aux familles de membres honoraires et actifs.

Foot-ball.— Demain, entrainement des équipes de foot-ball en vue de la prochaine rencontre.

Justice de Paix. — Le juge de paix du canton de Sisteron informe les justiciables qu'une notice du Ministère du Commerce et de l'Industrie, renfermant des renseignements sur la loi du 14 juillet 1909, sur les dessins et modèles est déposée au greffe de la Justice de paix où ils pourront venir la consulter.

Echos du Palais. — Sont condamnes à l'audience du 29 novembre 1910. — André E. 57 ans, cultivateur à Curbans, 30 fr. d'amende et confiscation du fusil pour chasse sans permis ; Brémond A. 23 ans, cultivateur à Bevons, 16 fr. d'amende, avec application de la loi de sursis pour chasser sans permis ; Léouffre V. veuve M. 56 ans, propriétaire au Caire, 8 jours de prison pour vol de récoltes ; Corbon M. 31 ans, ménagère à Château-Arnoux, inculpée de vol de poules, acquitée. Me Thélène, présentait la défense ; Borrelly M. 18 ans, originaire de Reynier, 50 fr. d'amende avec application de la loi de sursis pour contravention postale.

ETAT-CIVIL

du 26 novembre au 3 Décembre 1910

NAISSANCES

Musso Georgette-Laurence, fille de Georges, marchand forain.

MARIAGES

Entre M. Aldebert Gustave, sous-officier au 3e Rég. d'Inf., et Mlle Cluzel Lucie-Léa, couturière à Montpellier.

DÉCÈS

Néant.

Occasion à saisir

Bon Piano a Vendre

S'adresser au bureau du journal.

SEYNE-LES-ALPES (B-A)

Hôtel du Commerce

remis à neuf. Fonds de commerce à vendre ou à louer. On traiterait à l'amiable. S'adresser à Magnan Ferdinand, propriétaire.

A louer de suite

à Rente fixe

GRAND DOMAINE A SISTERON

Récolte annuelle en fourrages : 50.000 kilos

Vignes — Blé — Mûriers, etc.

Inutile de se présenter sans avances.

S'adresser au bureau du Journal.

MESDAMES si vous êtes inquiètes pour vos époques, crivez en confiance à G. LACROIX, Pharmacien Spécialiste, 83, rue Jacquemars Giélée, à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements (7me année).

29 ans de succès avec dec millions de guérisons prouvent que rien ne vaut les Pilules Suisses contre les *maladies d'estomac* et la *constipation*. 1 fr. 50 la boîte franco. Glaesel, ph., 28, r. Grammont, Paris.

Chemins de fer de Paris Lyon Méditerranée

L'Hiver à la Côte d'Azur

Billets d'aller et retour collectifs 2e et 3e classe

Valables jusqu'au 15 mai 1911,

délivrés, du 1er Octobre au 15 Novembre, au familles d'au moins trois personnes par les gares P.L.M. pour *Cassis* et toutes les gares P.L.M. situées au-de'à vers *Menton*. Parcours simple minimum : 400 kilomètres. (Le coupon d'aller d'est valable que du 1er octobre au 15 novembre 1910).

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéfici d'une réduction de 50 o/o la 4e personne et chacune des suivantes d'une réduction de 75 o/o.

ARRÊTS FACUTATIFS.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Des trains rapides et de luxes, composés de confortables voitures à bogie, desservent pendant l'hiver, les stations du Littoral.

NOTA. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes gares P.L.M. aux stations hivernales des Chemins de fer du Sud de la France (San Salvadour, Le Lavandou Cavalaire, St-Tropez, etc...)

Etude de Me Charles BONTOUX

Avoué, Licencié-en-Droit
près le Tribunal Civil de **Sisteron**

EXTRAIT

de demande en Séparation de Biens

Par exploit du ministère de **Faravel**, huissier à Sisteron. en date du **vingt-six novembre** mil-neuf-cent-dix, enregistré, la dame Célina Constance **Jean,** veuve en premières noces de **Thore** Hippolyte, épouse en secondes noces de **Sourribes** Bienvenu Auguste, épicier, demeurant et domiciliés ensemble à Sisteron, admise au bénéfice de l'Assistance judiciaire par décision du bureau de Sisteron, en date du **vingt-trois septembre** mil neuf-cent-dix, a formé contre ledit **Sourribes** Bienvenu Auguste, son mari, sa demande en séparation de biens, et Me Charles **Bontoux**, avoué, près le Tribunal Civil de Sisteron, y demeurant, a été constitué par la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué soussigné.

A Sisteron le 29 Novembre 1910.

C. BONTOUX.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

© VILLE DE SISTERON

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

MAIRIE DE SISTERON

ADJUDICATION

DES DROITS DE PARCAGE aux Foires et Marchés

Le **Dimanche onze Décembre** mil neuf-cent dix, à **deux** heures du soir, aura lieu dans une salle de la Mairie, l'Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur à titre de bail à ferme des

DROITS de PARCAGE aux FOIRES et MARCHES

pour les années 1911, 1912, 1913.

Mise à prix : **Quatre cents** francs ci . . . . . **400** francs.

Cautionnement : **50** francs.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il n'est de bonne vie et mœurs, de nationalité française, de capacité et de solvabilité reconnues.

Le cahier des charges, clauses et conditions de cette adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Sisteron le 18 novembre 1910,

Le Maire,
H. GASQUET

Conservons les Oiseaux

Ortografe simplifiée

Les oiseaux ne sont guère nuisibles à l'agriculture. Sans doute ils consomment des graines et des fruits ; quelques uns même arrachent les jeunes plants en cherchant leur nourriture dans les terres fraîchement remuées, coupent ou déchiquètent les bourgeons naissants ; mais ces dégats sont peu graves si on les compare aux services rendus par eux.

On range trop volontiers parmi les granivores, les corbeaux, corneilles, freux, pies, geaies, grives, merles, alouètes, etc.; Mais c'est à tort, car tous sont omnivores, en sorte que s'ils sont nuisibles au cultivateur en été et en automne, parce qu'ils déciment les graines, ils détruisent par contre pendant toutes les saisons, d'immenses quantités d'insectes que plusieurs même semblent préférer pour leur nourriture.

Si l'on veut être juste il faut reconaître que les cultivateurs ont plus à se plaindre des insectes, et beaucoup de personnes pensent qu'on peut attribuer leur multiplication précisément à la destruction des oiseaux.

Les perdrix, cailles et alouètes consomment surtout des fourmis et des graines de plantes agrestes qui, sans elles, couvriraient bientôt le sol.

Les corbeaux, freux et corneilles vivent de tout, mais ils semblent préférer les vers de terre, les larves de hanetons (vers blanc), les mulots, les crapauds. Les grives vivent en général d'insectes et, quant aux étourneaux, ils suivent même les troupeaux pour les délivrer des taons, asiles, stomoxes, mouches et autres insectes qui les tourmentent Les pies vont chercher les insectes jusque sous les écorces les plus dures. Les pinsons, chardonerets, linotes et verdiers, vivent de graines presque exclusivement, mais ils recherchent plutôt celles peu volumineuses des plantes sauvages.

A côté de ces oiseaux tantôt nuisibles et tantôt utiles, il est des oiseaux entièrement insectivores tels que le martinet, l'hirondelle, la fauvète, le pouillot, le roitelet, le rossignol, le rouge-gorge, la mésange, etc. Non seulement le cultivateur ne doit jamais chercher à les détruire, mais il doit les protéger come les plus précieux de ses collaborateurs.

CIZO.

LECTURES POUR TOUS

C'est un vrai tour de force, de luxe et de bon marché qu'ont réalisé les **Lectures pour tous** en composant le numéro exceptionnel, orné de magnifiques planches en couleurs, qu'elles publient pour Noël.

Avec sa couverture pimpante, ses poésies, nouvelles, comédies signées des noms les plus illustres et les plus aimés du public, son merveilleux ensemble d'articles d'actualité, d'art et de grand reportage, ses deux cents illustrations d'une étourdissante variété, enfin ses six hors-textes en trois couleurs dont chacun est un délicieux tableau dû à un artiste réputé, ce numéro exceptionnel réunit tout ce qui peut charmer, amuser ou séduire. Lisez-en le sommaire et vous aurez un aperçu des trésors de gaieté, de fantaisie, d'imagination que la célèbre revue a su grouper en ses 140 pages.

L'étoile du roi mage, par Jean Aicard. — *La Comédie Française pendant le Siège de Paris*, par Jules Claretie. — *La petite fille aux hortensias*, tableau de M. Boutet de Monvel. — *Un ange est passé...* — *La Lorraine racontée par Maurice Barès* — *Matinée de novembre en Bretagne*, tableau de Mme M. A, Lucas Robiquet. — *Ce que nous avons vu en 1910*, par Emile Faguet. — *Leurs Majestés à table*, — *Dans le mystère des temples hindous*, par Pierre Loti.— *La fête de grand'maman*, tableau de J.-H. Lorimer. — *Toutoune*, comédie par Gyp, — *Rayon de jouets pour milliardaires.* — *Retour de promenade*, tableau de F. Humbert. — *La vie sociale va-t-elle s'arrêter ?* — *La convalescente*, tableau de J. Geoffroy. — *L'étrange histoire de Gaspard Hauser*, par G. Lenôtre. — *Aménités*, dessins de Cappiello. — *La journée d'un Parisien au XXIe siècle*, — *Au pays du soleil de minuit*, tableau de F. Fournery. — *Les souliers de Noël*, conte en vers. — *Musset peint par lui même et par les autres. La naissance d'un louis d'or.*

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le numéro 50 centimes.

LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE

L'Histoire, les Lettres et les Sciences
Enseignées à tous par
Les Maîtres de la Pensée contemporaine

AU SEUIL DE LA VIE

Revue Nouvelle
Exclusivement rédigée par MM.

E. FAGUET — H. POINCARÉ
E. PERRIER — P. PAINLEVÉ
G. HANOTAUX — R. POINCARÉ

de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences

Abonnement aux 20 Numéros : 4 francs
LE NUMÉRO : 20 CENTIMES
Chaque Samedi

L'étranglement provient de causes variées et le danger n'échappe plus à personne. La défectuosité du bandage est la cause directe des accidents. La hernie en se déplaçant sous le bandage accasionne souvent, outre l'étranglement, des troubles généraux tels que coliques, maux de reins et digestions pénibles qui provoquent à leur tour des perturbations générales dans tout l'organisme du malade et abrègent ainsi son existence.

Remède

La cause première du mal est la défectuosité du bandage qui mal confectionné laisse échapper la hernie : aussi le développement s'accentue de jour en jour et sa contention devient dès lors fort pénible.

Le remède contre la hernie est la découverte de l'honorable spécialiste M. GLASER de Paris dont la haute valeur professionnelle et les 30 années de pratique sont les justes résultats de ses travaux scientifiques. Inventeur d'un appareil sans ressort à la fois le plus léger et le plus doux, pouvant se porter même la nuit, M. GLASER a consacré la moitié de son existence à l'étude de cet appareil, ses efforts ont été couronnés d'un succès éclatant aussi les plus hautes récompenses et une mention honorable de M le Ministre lui ont été décernées.

En portant cet appareil la hernie s'efface : c'est comme si elle n'existait plus ; maintenue jour et nuit elle ne peut se déplacer et tenue ainsi en respect tel le liquide dans une bouteille bouchée elle disparaît en peu de temps. C'est ainsi que des miliers de cas ont été guéris. Aussi le hernieux ne saurait il mieux placer sa confiance qu'en l'appareil GLASER.

En publiant ces lignes nous avons conscience d'avoir rempli un devoir envers la société et si tous les malades des deux sexes atteints de hernies sont véritablement désireux de se soulager et d'assurer leur existence, le moment est venu, l'heure a sonnée pour enfin venir essayer l'appareil du dévoué Spécialiste à :

SISTERON, le lundi 12 décembre, *Hôtel des Acacias.*
Digne, le samedi 17 décembre, *Hôtel Boyer-Mistre.*

Le traité de la hernie est envoyé gratis sur demande a M. GLASER, Boulevard St Denis à Courbevoie (Seine).

A CÉDER DE SUITE
MAGASIN DE LIBRAIRIE
bien achalandé, situé au centre de la ville. S'adresser à M. VOLLAIRE 28, rue Droite, Sisteron.

ON DEMANDE un apprenti à l'imprimerie du *Sisteron Journal.*

Actualités

Au moment où Manuel II le jeune et infortuné roi du Portugal, va éprouver les tristesses de l'exil, un autre prince, qui dans toute sa vie ne compte guère que l'exil, le prince Victor Napoléon Bonaparte trouve dans un mariage selon son cœur une heureuse consolation à une destinée longtemps rigoureuse. En nous montrant à son frontispice, radieuse du bonheur prochain, la princesse Clémentine de Belgique qui demain sera la princesse Victor Bonaparte et réunissant à la page suivante les portraits des princes vivant en exil, la Vie Heureuse du 15 novembre donne un saissant commentaire à cette significative leçon d'actualité. C'est encore l'actualité la plus vivante qui inspire une page d'images mouvementées sur les plus élégantes chasse à courre du mois, une page d'images pittoresques sur les Victoires de l'aviation, une page d'images suggestives sur l'Art du Mobilier au Salon d'Automne, une page d'images gracieuses et expressives illustrant les théories à la mode du maître musicien Jacques Dalcroze sur la grâce par le rythme et la danse, une pages d'images bien parisiennes sur les dernières nouveautés au théâtre, une page d'images sur les Femmes architectes plusieurs pages de gravures et de dessins de Modes, élégants et pratiques. Enfin, Madame Louise Cruppi y présente la nouvelle association générale des Etudiantes. On lira encore, raconté par M. Eugène Welvert, un épisode émouvante de l'Histoire de la Révolution, une nouvelle touchante de M. Louis Sonolet, une délicate et charmante causerie de M. Henri Bidou. Si l'on y joint les Conseils aux maîtresses de maison, les Enquêtes, les Concours, c'est de quoi faire de la Vie Heureuse, comme à l'ordinaire, la Revue parfaite de la Femme et de la Famille.

CONCOURS LITTERAIRE

VERS ET PROSE, OUVERT A TOUS

Les **Hommes du Jour** *annales politiques, sociales, littéraires et artistiques*, organisent un **Concours Littéraire** destiné à faire connaître les littérateurs et poètes qui n'ont pas eu, jusqu'ici, l'occasion de se faire apprécier.

Les **Hommes du Jour** publieront les dix nouvelles et les dix poésies, choisies par le Jury, recues de leurs lecteurs.

Cinq cents francs de prix seront partagés entre les lauréats, comme il est spécifié dans le numéro de cette semaine.

Les **Hommes du Jour** doivent être en vente partout.

Administration : 20, rue du Louvre PARIS.

Bulletin Financier

On est ferme dans la généralité des groupes, aussi bien au Parquet qu'en coulisse.

Le 3 o/o français s'inscrit à 97.30.

Parmi les fonds d'Etats étrangers, le Turc se négocie à 91.45 ; Portugais 66 ; Russe 5 o/o 1906 104.65.

Sociétés de crédit irrégulières. Banque de Paris 1838; Comptoir d'Escompte 93 ; Société Générale 736; Banque Franco-Américaine 510.

On annonce pour le 28 novembre, l'émission par les soins de la Banque Franco-Américaine assistée de la Société Anglo Française de Banque, de trois millions de dollars d'obligation 5 0/0 or, première hypothèque de 100 dollars (515 fr.) de la Algoma Central sud Hudson Bay Railway Company. Le prix d'émission est fixé à 463 fr. 30 par obligation de 515 francs.

Groupe cuprifère calme. Rio 1780.

Mines d'or mexicaines calmes. Pedrazzini 135 ; Mercédès 51.50.

L'action Energie Industrielle est demandée à 111 ; l'obligation à 477.

On signale des demandes en actions Crédit Foncier Américain à 540; l'obligation vaut 479.

NOVEL.
42, rue Notre-Dame des Victoires, Paris.

Digestions excellentes, teint frais, santé parfaite
PURGATIF GÉRAUDEL
En tablettes, délicieux au goût, effet rapide sans coliques.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

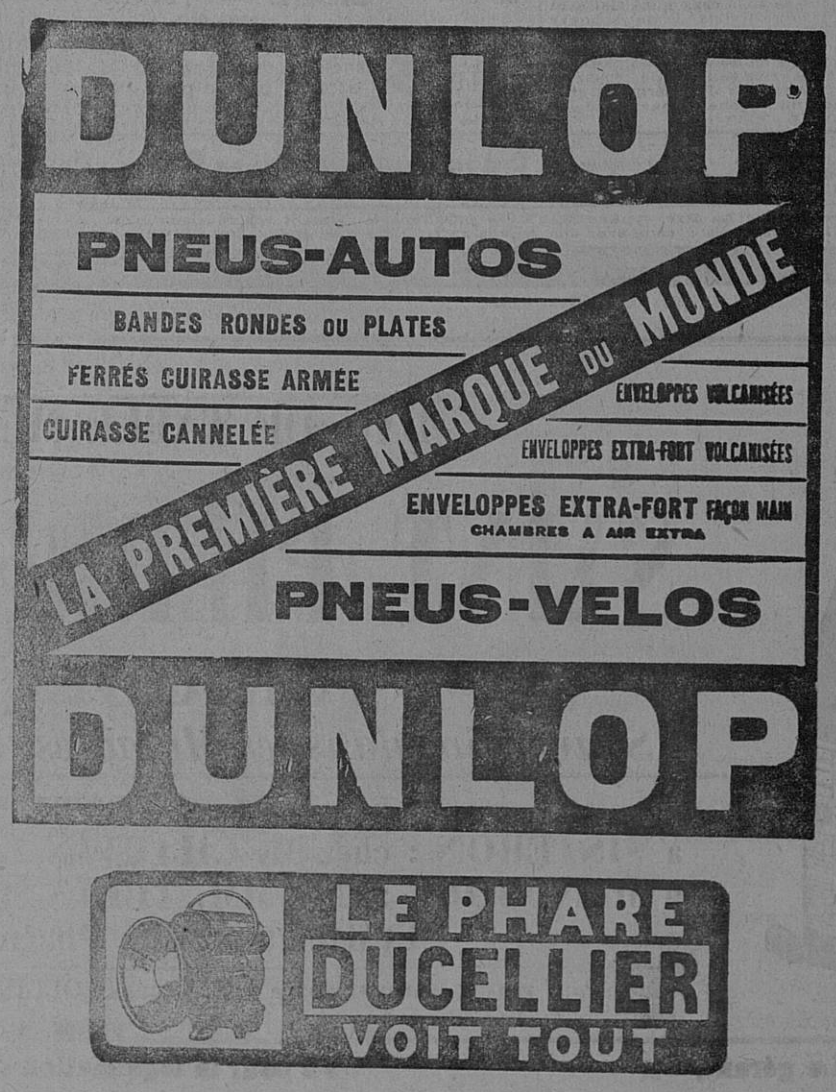

© VILLE DE SISTERON

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES,

n'achetez rien ! ne faites rien réparer !

sans demander les prix sensationnels de gros à la manufacture de bicyclettes, vallée du Buëch, face l'usine électrique.

MAISON LA MIEUX OUTILLÉE DE LA RÉGION

se recommandant pour la réparation et transformations des voitures à des prix très réduits

Bicyclette routière extra, 90 fr. ; de course, 100 fr. ; dame et fillette, 90 fr. ; enfants, 65 fr.

— *Location voitures automobiles à 0,40 c. le kilomètre ou 35 francs la journée* —

APERCU DE QUELQUES PRIX

Enveloppe grise ou rouge, depuis	6,50
Enveloppe — — de marque	9
Chambre à air, qualité extra	5,50
Pose d'une valve.	0,90
Changer une jante acier	4
Changer une jante bois . . .	5
Pose d'une roue libre, extra . .	4,50
Changer un pignon arrière. ,	1,50
Changer une chaîne.	5
Pose d'un frein sur jante arrière	5
Pose — — avant	4
Changer une axe de pédalier .	4,50
Changer une cuvette.	1,50

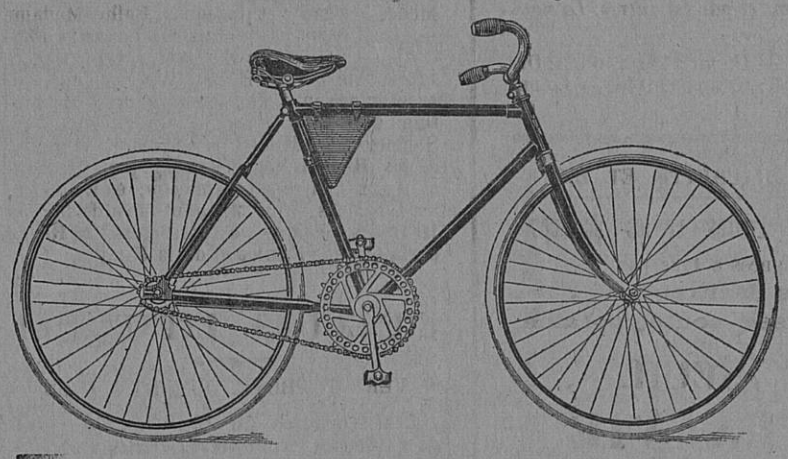

Pose d'un moyeu roue lib. frein	20 f.
Pose d'un moyeu chang. vitesse	45
Changer une fourche complète	7
Pose d'un rayon.	0,20
Réparer une chambre à air . .	0,30
Changer une manivelle.	2
Changer les billes, piéce. . . .	0,05
Guidon reversible.	3,50
Guidon genre poulain.	5,50
Changer les pédales, depuis . .	3
Selle de route, depuis. . . .	2,50
Selle de course, Atlett, ...	4,50

Accessoires complets — Cornet d'Appel — Lanternes — Cale-pieds — Dissolution — Poignées, — Timbres et tous articles concernant la vélocipédie et l'automobilisme à des prix stupéfiants.

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 11, 15, 20, 22, 25 Décembre
1. 2, 5. 10, 11, 15, 20, 22 Janvier 1911

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à coup sûr un capital absolument garanti qui les mènera tous par un chemin, qui s'élargira peu à peu, à la grande aisance et pour quelques-uns plus favorisés à la richesse.

Mais de la perfection de cette opération tout autant que de la sagesse qui l'a conçue dépendent les avantages que peuvent procurer brusquement les fruits d'une résolution rapide.

Voilà où il vous faut écouter un bon conseil et prêter une oreille attentive, des yeux attentifs pourrions-nous dire, à ce que nous allons vous exposer.

Voilà *la Prévoyance Mobilière*, elle est la forme définitive, le dernier et par là le plus recent exemple, de la mutualité financière, telle qu'elle est conçue par nos législateurs, telle qu'elle est définie, organisée, et telle qu'elle fonctionne conformément au projet de Loi du 2 avril 1909 dont le but est d'étendre à ces entreprises la surveillance et le contrôle de l'Etat.

Incomparable bienfait, solutionnant ainsi les hésitations de tous ceux qui, délaissant les profits trop restreints de notre bonne vieille mère Epargne cherchaient une voie nouvelle qui leur donnerait des avantages plus appréciables, de nombreuses chances de lots, une sécurité sans bornes, en même temps que les moyens d'acquérir brusquement la clé du bonheur parfait, nous avons nommé **La Prévoyance**.

5	Gros Lots de	UN MILLION			
15	—	600.000	Francs.		
20	—	500.000	—		
20	—	300.000	—		
15	—	250.000	—		
50	—	200.000	—		
70	—	150.000	—		
430	—	100.000	—		
10 Lots de	75.000	Francs	1500 Lots de	5.000	Francs
195	— 50.000	—	195	— 3.000	—
45	— 30.000	—	60	— 2.500	—
230	— 25.000	—	865	— 2.000	—
60	— 20.000	—	65	— 1.500	—
815	— 10.000	—	180	— 1.250	—
90	— 6.000	—	21.855	— 1.000	—

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre **5** francs, on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Revue Mensuelle de tous les Tirages Financiers est envoyée *gratuitement*.

Tous les Lots sans exception aucune sont garantis par les Etats, les Villes et Dépôts de Fonds.

N'est-ce pas en effet le but de tous ceux qui ont compris qu'avec les conditions actuelles de la vie, il est presque impossible d'arriver par sa seule habileté et son travail personnel au bien-être ou à la richesse.

Admirablement organisée pour les diverses classes de nos laborieuses et sympathiques populations, *La Prévoyance Mobilière* est accessible à tous, depuis l'humble artisan qui y consacrera périodiquement 5 francs jusqu'au bourgeois qui distraira 20 francs ou plus de son revenu mensuel.

Ce qui est prodigieux, c'est que, dès réception de sa demande, le souscripteur reçoit de suite **Cent numeros de Titres** qui participent à **un tirage tous les 3 jours**, ou **128 tirages annuels** ou **690 tirages en 5 ans.**

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

L'imagination reste interdite devant ces chiffres et le doute doit envahir le lecteur qui ne peut croire à la réalité de l'offre.

Nous vous mettons de suite à l'aise en tenant à la disposition des souscripteurs qui voudront bien nous honorer de leur visite, les **29 récepissés de dépôts de Titres**, émanant de la **Banque de France**, à laquelle nous avons confié le soin de veiller sur ce qui vous appartient.

Ainsi donc, par son merveilleux organisme, par les garanties quasi officielles de contrôle et de surveillance autant que par le savoir et la qualité des hommes qui guident sa marche glorieuse et ascendante, *La Prévoyance Mobilière* écrase ses concurrentes de toute la hauteur de ses sublimes perfections.

Les demandes d'inscription doivent être adressées dans le plus bref délai accompagnées d'un mandat-poste ou bon de poste de 5 fr. à M. le Directeur-Général de **La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)**

Toutes ces demandes seront satisfaites par retour du courrier, afin de permettre aux Souscripteurs de profiter des tirages en cours.

On accepte les ordres contre remboursement 5.75

La Direction de La Prévoyance Mobilière proclame hautement son indépendance absolue vis-à-vis d'organisations concurrentes et invite les intéressés à comparer son œuvre avec celles des entreprises similaires à caractère soi-disant familial ou social.

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE

DE

SAINT PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à **SISTERON** : chez M. **CHAUVIN** Louis, épicier ;

à **MANOSQUE** : chez MM. **TURIN** et **JOURDAN**, limonadiers.

Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Le gérant, **Vu pour la légalisation de la signature ci contre** **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON